

NIVEAU DE CLASSIFICATION	NATURE DES FONCTIONS EXERCEES	MONTANT reliquat garanti 2018	MONTANT RELIQUAT COMPLEMENTAIRE 2018	
			MOYEN	MAXI
B 1	Fonctions sans responsabilité ou sujétion particulière	700 €	420 €	840 €
B 2	Fonctions exercées en zone urbaine sensible/ Régisseur/ Assistante de Direction	750 €	585 €	1 170 €
B 3	Responsabilité d'un secteur avec encadrement/ Responsabilité du suivi d'un dossier particulier/ Chargé de mission / Suivi d'un budget/	750 €	1 087,50 €	2 175 €
B 3 +	Adjoint au Chef de Service	800 €	1 187,50 €	2 375 €
B 4	Chef de Service	800 €	2 200 €	4 400 €

A 1	Chargé de mission/secteur sans encadrement	1 000 €	535 €	1 070 €
A 2	Chargé secteur avec encadrement/Adjoint chef de service	1 200 €	840 €	1 680 €
A 3	Conseiller technique/chef de service	1 300 €	1 500 €	3 000 €
A 4	Directeur/Directeur Adjoint	1 500 €	2 485 €	4 970 €

Les montants attribués seront pro ratisés pour la période du 1er janvier au 30 juin 2018

Le montant de l'enveloppe a été déterminé avec les agents de catégorie A et B de la filière culturelle présents dans la collectivité au 30 juin 2018, soit environ 70 agents

NATURE DES FONCTIONS EXERCEES	MONTANT moyen complementaire 2018
Educateur de jeunes enfants	731,76 €

Le montant de l'enveloppe a été déterminé avec les éducateurs de jeunes enfants présents dans la collectivité au 30 septembre 2018, soit environ une quarantaine d'agents.